



Bulletin d'adhésion 2017-2018

Situation personnelle

NOM :
 Prénom :
 NOM de naissance :
 Né-e le :
 Adresse :
 Code postal : Commune:

Tél. pers. :
 Tél. portable :
 Adresse Email:

(*) **Actif** **Retraité-e** (*) cocher la case correspondante

Nouvel(le) adhérent(e) OUI NON

Changement d'adresse OUI NON

Changement de nom OUI NON

Temps partiel : Quotité : %

Cotisation

Echelon : Montant de la cotisation :

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Mode de paiement : Chèque Paiement fractionné

Plusieurs chèques: nbre ... (noter date d'encaissement au verso des chèques)

Situation professionnelle

NOM et adresse de l'établissement :

N° de tél. :

Adresse Email :

NOMINATION : Définitive Provisoire (*)

SITUATION : Titulaire Détaché-e - MAD

Autres cas (CLM, CLD, CFA,...) :

CATEGORIE: (*) (*) cocher la case correspondante

Etud. M1-M2, AE, AVS, EVS : école collège

autre :

Premier degré :

Instituteur-trice PE. PE stagiaire

Maternelle Élémentaire Spécialisé

Classe unique Direction : ... Classes

CLIS Etablis. spécialisé EGPA

Spécialité : (Dir. ; adjt. ; Tit-rempl. : Brigade, Brigade FC ; I-PEMF ; ASH : psy, rééduc, instit spéc., etc) :

Second degré: PEGC section :

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour une 1^{ère} demande de paiement de cotisation par prélèvements mensuels : compléter le mandat ci-dessous et nous l'adresser avec votre bulletin d'adhésion. N'oublier pas de dater, signer et joindre un RIB.

"Les informations contenues dans le mandat ci-dessous, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés".

Mandat de prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **SNUipp-FSU 21** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **SNUipp-FSU 21**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



Référence unique du mandat: **SNUipp-FSU 021**01

Débiteur:
 Votre NOM
 Votre adresse
 Code postal Ville
 Pays

Identifiant créancier SEPA : **FR04ZZZ222645861**
 Créancier:
 NOM : **SNUipp-FSU 21**
 Adresse : 45 rue Parmentier
 Code postal : 21000 Ville : DIJON
 Pays : FRANCE

IBAN

BIC

A

Signature:

Paiement: Récurrent/Répétitif Ponctuel

Le :

Nota : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.

**Ne vous laissez pas manger
la laine sur le dos.
Syndiquez-vous !**



Ne restez pas isolé(e), rejoignez-nous !

**66 % de votre cotisation syndicale seront
déductibles de vos impôts.
(ou crédit d'impôts)**

Instit.			PE			PE Hors Classe			Bonifications à ajouter à la cotisation	
échelon	indice	COTISATION	échelon	indice	COTISATION	échelon	indice	COTISATION		
									Chargé-e d'école	2 €
1	349		1	383	60 €	1	570	197 €	Directeur-trice	
2	365		2	436	60 €	2	611	209 €	De 2 à 3 classes	5 €
3	374		3	440	131 €	3	652	224 €	De 4 à 9 classes	9 €
4	381		4	453	137 €	4	705	246 €	10 cl et plus	12 €
5	391		5	466	145 €	5	751	264 €	instit spé	5 €
6	398		6	478	157 €	6	793	286 €	C.P.C. C.P.D	13 €
7	407		7	506	165 €				PE maître formateur	8 €
8	428	137 €	8	542	177 €				Dir EGPA	15 €
9	449	144 €	9	578	191 €				Dir EREA	37 €
10	479	155 €	10	620	205 €				TPS partiel	% avec minimum 92€
11	523	170 €	11	664	220 €				Dispo congé mat	80 €
									M1, M2, AE, AVS, AES	39 €
									PES	60 €
									Retraité-es	117 €

Ce tableau indique le montant de la cotisation pour chaque échelon. Les personnels bénéficiant de bonifications indiciaires devront ajouter à la cotisation de base la somme correspondante (colonne grisée). Les collègues à temps partiel calculeront leur montant en appliquant le pourcentage correspondant à la cotisation de base, exemple : PE au 8^{ème} échelon travaillant à 80 % : soit 177 euros à temps plein moins 35,40 (20%) = 141,60 euros.



Pourquoi se syndiquer au SNUipp-FSU21 ? Le SNUipp FSU21 :

- **Informe, conseille quotidiennement les collègues :** par des permanences téléphoniques mais aussi par mail, par ses bulletins, son site et ses brèves...
- **Défend collectivement et individuellement les personnels :** avec ses délégué-es des personnels. Il intervient dans toutes les instances auprès de tous les représentants de l'administration (Rectrice, DASEN, IEN, Préfet..) et des gestionnaires administratifs pour l'amélioration de la situation de chacun et la préservation de nos droits collectifs.
- **Informe, échange et débat avec la profession :** par des réunions sur différents secteurs du département (réunions d'infos syndicales, stage de formation syndicale...) pour dialoguer, élaborer, proposer... Il réunit son conseil syndical (instance décisionnelle) régulièrement ouvert à tous les syndiqué-es.
- **Réfléchit** à la transformation de l'école et aux questions sociétales : en suscitant la réflexion, en interrogeant la profession et en faisant des propositions dans toutes les instances. Le SNUipp FSU21 veut être un acteur des débats éducatifs et pédagogiques au sein de l'école. Il revendique sans cesse les moyens nécessaires pour assurer la prise en compte de tous les élèves et l'amélioration du système éducatif (abaïssement des effectifs dans toutes les classes, travail en équipe avec un temps suffisant pour la concertation, meilleure formation des enseignant-es ...).
- **Porte** les revendications de la profession et organise les luttes : le SNUipp FSU21 organise (plateforme revendicative et modalités d'action) et appelle à l'action en recherchant l'unité la plus large possible.
- **Être adhérent-e** au SNUipp-FSU21, c'est aussi le moyen de porter sa parole, la parole de son école, de sa circonscription auprès de toutes les militantes et de tous les militants. La démocratie syndicale à l'intérieur du SNUIPP-FSU21 se définit avec tous les courants de pensée. Chaque idée a sa place et s'exprime librement.



Si le SNUipp FSU21 a les moyens de faire tout cela, c'est grâce aux cotisations des syndiqué-es !

Le montant de la cotisation étant déductible à 66% des impôts, on ne cotise en réalité qu'à hauteur de 34%.

Pour se syndiquer, c'est maintenant ! C'est décidé, je me syndique !

En version papier : remplir le bulletin d'adhésion, paiement par chèque(s) ou prélèvement en 10 fois.